

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Absents : Mme Annie Dussault, conseillère,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2020-01-05

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal des séances du 3 décembre 2019;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Résolution TECQ;
8. Décompte Progressif;
9. Radars pédagogiques;
10. Système appels urgences;
11. Entente CIEL;
12. Bureau DHC avocats;
13. Renouvellement ADMQ;
14. Appui Val d'Akor; - REPORTÉ
15. Appui Defi Desjardins; - REPORTÉ
16. Questions de l'assemblée;
17. Affaires nouvelles;
 - 17.1 Location 2095 Dandenault;
18. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2019

2020-01-06

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2019;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019, et que le procès-verbal du 3 décembre 2019 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2020-01-07

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 décembre 2019, telle que modifiée, pour un montant de 97 768.50\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201900353 à #202000017), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

M. Grilli annonce qu'une rencontre du comité de l'église aura lieu le 28 janvier et que toutes les personnes qui ont donné leur nom lors de la consultation publique ont été invitées.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Une rencontre s'est tenue avec l'ingénieur concernant la suite des travaux et la retenue qui sera exercée par la municipalité pour les correctifs à apporter.

7. RÉOLUTION TECQ

2020-01-08

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Proposition adoptée à l’unanimité des membres présents.

8. DÉCOMPTE PROGRESSIF #5

2020-01-09

Attendu que la firme Bertrand Ostiguy Inc. a soumis son décompte #5 pour les travaux des rues Beauregard et Dandenault;

Attendu que la firme WSP a procédé aux vérifications du décompte #5 et en a approuvé une partie du contenu ainsi qu’un paiement au montant de 338 012.19\$;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Valérie Fontaine Martin,

Que la municipalité procède au paiement du décompte #5 de Bertrand Ostiguy Inc. au montant de 338 012.19\$.

Proposition adoptée à l’unanimité des membres présents.

9. RADARS PÉDAGOGIQUES

2020-01-10

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a procédé à l’achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;

Attendu que certaines municipalités locales ont manifesté l’intérêt d’acquérir leur propre radar pédagogique;

Attendu que la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l’achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière;

Attendu que la réception de la lettre d’annonce PAFFSR_20190326-01 confirme l’octroi d’une aide financière d’un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;

Attendu que la MRC a procédé à un appel d’offres pour l’achat de radars pédagogiques et les soumissions reçues selon les différentes catégories sont les suivantes (en tenant compte du plus bas soumissionnaire conforme) :

Nombre de radars demandé	Prix unitaire (avant taxe)
1 à 5	3 850 \$
6 à 10	3 649 \$
11 à 15	3 548 \$
16 à 18	3 458 \$

Attendu que la municipalité souhaite participer à l’achat regroupé et bénéficier de l’aide financière pour l’achat de radars pédagogiques;

Attendu que les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune des parties;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville désire participer à l'achat regroupé de la MRC du Val-Saint-François afin d'acquérir un (1) radar pédagogique;

Que la municipalité de Lawrenceville s'engage à défrayer 50 % du montant du prix unitaire mentionné correspondant au nombre total de demandes faites par les municipalités de la MRC

Que la municipalité de Lawrenceville souhaite bénéficier de l'aide financière du ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

Que la municipalité de Lawrenceville s'engage à transmettre à la MRC du Val-Saint-François tous les renseignements nécessaires à la rédaction du rapport d'activités exigés par le ministère des Transports pour la reddition de compte;

Que la municipalité de Lawrenceville accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;

QUE le maire, monsieur Derek Grilli, de même que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur, François Paquette soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-01-11

Attendu que la MRC du Val-Saint-François a procédé à l'achat de six (6) radars pédagogiques au cours des dernières années;

Attendu que certaines municipalités locales ont manifesté l'intérêt d'acquérir leur propre radar pédagogique;

Attendu que la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l'achat de dix-huit (18) nouveaux radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

Attendu que la réception de la lettre d'annonce PAFFSR_20190326-01 confirme l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques;

Attendu que la municipalité souhaite participer à l'achat regroupé des radars pédagogiques par la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que la municipalité manifeste son intérêt à obtenir un radar pédagogique appartenant à la MRC du Val-Saint-François;

Attendu que les parties désirent conclure une entente intermunicipale afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacune;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité de Lawrenceville souhaite participer à l'achat regroupé des radars pédagogiques par la MRC du Val-Saint-François;

Que la municipalité de Lawrenceville souhaite obtenir un radar pédagogique appartenant déjà à la MRC du Val-Saint-François;

Que la municipalité de Lawrenceville accepte l'entente intermunicipale telle que présentée;

Que le maire, monsieur Derek Grilli, de même que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur, François Paquette soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion des radars pédagogiques.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. SYSTÈME APPEL D'URGENCE

2020-01-12

Attendu la municipalité ne dispose pas de système pour la transmission d'avis ou d'informations en situation d'urgence;

Attendu la municipalité souhaite faire l'acquisition d'un système téléphonique d'urgence;

Attendu qu'une étude comparative a été réalisée par la municipalité de Sainte-Anne-De-La-Rochelle;

Attendu que les résultats de cette étude ont été présentés lors de la rencontre de sécurité civile du 24 octobre dernier;

Attendu que la municipalité a reçu une entente de services de la compagnie Telmatik pour l'implantation d'un service d'alerte et de notification à la population;

Attendu que les coûts d'implantation sont de 350\$;

Attendu que les frais annuels sont de 552.12\$;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que la municipalité signe l'entente de service avec Telmatik, pour l'implantation d'un service d'alerte et de notification à la population,

Que la municipalité paie les coûts d'implantation et de maintien du service tel que prévu à l'entente,

Que le maire, M. Derek Grilli et le directeur général, M. François Paquette, soient autorisés à signer, au nom de la municipalité, l'entente de service avec Telmatik.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. ENTENTE CIEL

2020-01-13

Attendu que la municipalité a approuvé la demande de subvention de la CIEL auprès de ClimatSol Plus;

Attendu qu'une entente tripartite est proposée par le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière;

Attendu que la municipalité doit en approuvée le contenu;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité approuve le projet d'entente proposé par le ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. BUREAU DHC AVOCATS

2020-01-14

Attendu que la municipalité a reçu une offre de renouvellement des services du cabinet d'avocats DHC Avocats, pour une banque d'appels téléphoniques illimitée à 400\$ plus taxes, et un taux horaire de 150\$ pour les honoraires juridiques;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité renouvelle l'offre de service de DHC Avocats pour l'année 2020.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. RENOUELEMENT ADMQ

2020-01-15

Attendu que la municipalité souhaite renouveler l'adhésion annuelle du directeur général à l'Association des Directeurs Généraux du Québec pour l'année 2020;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine Martin,

Que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de M. François Paquette à l'ADMQ;

Que la municipalité assume le coût de la cotisation annuelle de 477.00\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. APPUI VAL D'AKOR

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

15. APPUI GRAND DÉFI DESJARDINS

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

16. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées sur les activités de Val D'Akor.

17. AFFAIRES NOUVELLES

2020-01-16

17.1 Proposition de location 2095 Dandenault

Attendu qu'une promesse de location a été reçue pour la location d'un espace de 11 835pi² de l'usine du 2095 Dandenault par la compagnie Débusqueuses Awassos Inc.;

Attendu que la location débiterait au 1^{er} février pour une durée de trois ans;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte la promesse de location déposée par Débusqueuses Awassos Inc.

Qu'un bail soit préparé pour une location de trois ans selon les termes de la promesse de location.

Que le maire, M. Derek Grilli et le directeur général, M. François Paquette, soient autorisés à signer, au nom de la municipalité, le bail avec Débusqueuses Awassos Inc.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-17

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 19h50, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général